

QUELLE EUROPE ?

Le 29 mai, les Français seront appelés à se prononcer par référendum sur la ratification de la Constitution européenne adoptée par les 25 chefs d'État et de gouvernement lors du conseil européen de Bruxelles les 17 et 18 juin 2004.

Ce traité, également soumis à ratification dans tous les autres États membres, y compris dans nombre d'entre eux par référendum, est destiné à remplacer tous les traités précédents et à doter l'Union européenne d'une personnalité juridique unique, ainsi qu'à lui conférer les pouvoirs nécessaires (élection d'un président du Conseil européen, création d'un poste de ministre des Affaires étrangères, accroissement des pouvoirs législatifs du Parlement...) à la mise en œuvre d'une réelle politique tant intérieure qu'extérieure.

L'enjeu est donc majeur et l'on ne peut en conséquence que déplorer que, une fois de plus, les questions fondamentales posées par la ratification d'une telle Constitution ne soient pas plus clairement explicitées, que l'événement soit à ce point exploité au profit d'ambitions politiques personnelles, que les termes du débat fassent l'objet de tant de confusion, par exemple, avec la question de l'adhésion de la Turquie ou encore avec la directive Bolkestein.

Une chose est de savoir si nous voulons ou non doter l'Europe d'institu-

tions et de procédures propices au bon fonctionnement d'une Union disposant de prérogatives élargies. Donc, pour reprendre les termes de certains de ses détracteurs, abandonner un peu de notre souveraineté nationale (qui, remarquons-le, se trouve déjà fortement entamée) pour conférer aux institutions européennes un pouvoir politique qui, à mon sens, serait à même de pouvoir exercer un rôle significatif sur la scène internationale et de faire utilement contrepoids aux seules forces du marché.

Une autre chose est de savoir quelle politique cette Union renforcée pourrait conduire dans des domaines où chaque État membre n'est plus en mesure d'agir seul ou bien se trouve empêtré dans des rigidités et des contradictions telles qu'il se trouve de facto paralysé.

Il est patent qu'un pays de taille moyenne comme la France, de surcroît confronté à un déclin indéniable, n'est plus à même de conduire tout seul une politique de défense et de sécurité qui soit à la hauteur des risques, infiniment plus nombreux et divers par leur nature qu'à la « belle époque » de la guerre froide. A fortiori d'entretenir une industrie d'armement adaptée à ces nouvelles menaces. Il est non moins évident que, sur le front de la recherche et du développement — alors que les entreprises s'internationalisent à

grands pas et que les marchés publics se restreignent —, il nous faut former des partenariats.

S'agissant d'un sujet peut-être encore plus fondamental — l'indispensable refondation du pacte social, y compris donc la lutte contre le chômage, l'adaptation de nos sociétés aux défis du vieillissement démographique, la relance d'une véritable dynamique socio-économique adaptée aux enjeux du monde contemporain —, force est de constater que le marché unique et l'Euroland ont été mis en place sans que soit simultanément élaborée une politique de régulation et de protection sociale commune, qu'en outre chaque pays, à commencer par l'Allemagne et la France qui étaient supposées constituer les deux moteurs de l'Europe, se révèle impuissant à régler ses propres problèmes.

Au-delà donc du débat sur la ratification de la Constitution européenne, la question fondamentale est de savoir quelle Europe nous voulons : s'il s'agit d'une fédération de canards boiteux ou si, considérant que l'union fait la force, nous sommes résolus à faire de cette Europe nouvelle le ferment d'une nouvelle société qui, conformément au préambule et aux objectifs tels qu'ils figurent dans la Constitution, serait à même de satisfaire les légitimes aspirations de nos contemporains et de leurs descendants.

On ne peut à cet égard que se féliciter des vives réactions qu'a suscitées la directive de l'ancien commissaire au Marché intérieur, Frits Bolkestein, qui,

au prétexte de supprimer les obstacles au développement du marché intérieur des services, n'avait rien trouvé de mieux que de vouloir imposer l'application des lois du moins-disant social à l'ensemble de l'Union¹.

S'il est un domaine dans lequel l'Union européenne devra faire ses preuves, ce n'est certainement pas en matière de dumping social. La concurrence des pays émergents exerce en ce domaine un rôle suffisamment puissant. C'est bien davantage dans l'indispensable refondation d'un contrat social qui tienne compte des valeurs que l'Europe incarne, donc du progrès social, que seule une zone renouant avec la prospérité peut effectivement assurer.

Point n'est besoin pour cela d'aller chercher aux États-Unis ou en Chine un modèle à transposer sur le Vieux Continent. Comme le soulignait récemment un article du Financial Times (31 mars 2005), les pays scandinaves ont su mieux que bien d'autres adopter les réformes nécessaires pour progresser sur le plan aussi bien social qu'économique.

La grande question, malgré tout, sera de savoir si l'Europe à 25, y compris en raison de ses disparités, sera capable de marcher d'un même pas ou si nous passerons inéluctablement par une Europe fédérale à quelques-uns, ceux-ci pouvant entraîner dans leur sillon les pays moins avancés, voire être porteurs d'un avenir souhaitable, non seulement pour eux-mêmes mais pour le monde.

Hugues de Jouvenel

1. Souvenons-nous de la société lettone Laval & Partneri qui a remporté, en Suède, un marché afférent à la construction d'une école grâce au fait que ses coûts salariaux et la législation sociale de son pays d'origine lui conféraient un avantage comparatif évident !